

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 250929AR202CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de Cassel à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par le Directeur Général des Services de la Mairie d'Hondschoote de réglementer le stationnement Rue de Cassel afin de faciliter l'organisation de la journée portes ouvertes de la Maison France Services,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur tout le parking municipal face au n° 4 Rue de Cassel le Jeudi 9 octobre et le vendredi 10 octobre 2025 jusqu'à 10h.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux par les services techniques municipaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 29 septembre 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

